



Paris, le 5 décembre 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TRANSPORT ROUTIER

Écotaxe poids lourds : l'OTRE va laisser la mission parlementaire s'installer, mais reste intransigeante sur la suppression de la taxe

À la suite de la mobilisation réussie du 30 novembre dernier et de l'annonce de l'installation de la mission d'informations parlementaire sur l'écotaxe, le conseil d'administration de l'OTRE s'est réuni le 3 décembre afin de décider de la suite des actions contre le dispositif écotaxe Écomouv' tel qu'il existe aujourd'hui.

En premier lieu, l'OTRE a démontré au cours des deux premières actions menées les 16 et 30 novembre sa capacité à mobiliser massivement et le refus de la profession, au-delà de toute appartenance, de se laisser abattre par l'écotaxe.

L'OTRE réitère sa condition liminaire : l'abandon du dispositif actuel de l'écotaxe.

L'OTRE acte la réunion d'installation de la mission parlementaire sur l'écotaxe. Cependant, l'OTRE attend de cette mission que son travail porte effectivement sur une remise à plat de tout le dossier de l'écotaxe et pas seulement sur un aménagement du dispositif qui ne tiendrait compte de ce qui existe déjà. L'OTRE attend de la mission qu'elle travaille dans un calendrier court et déterminé.

L'OTRE demande donc à être auditionnée au plus vite et fera alors part de ses propositions.

Lors de ses vœux à la presse le 22 janvier prochain, la présidente de l'OTRE fera le constat des premières réflexions de la mission et des réponses qu'elle pourra apporter à la revendication de la profession.

L'absence ou le manque d'avancées conséquentes dans le sens souhaité par les transporteurs entraînera irrévocablement vers de nouvelles actions d'envergure, qui s'inviteront dans le débat des futures élections locales et européennes.

Dans l'attente de cette date, l'OTRE va consulter les autres secteurs d'activité utilisateurs de poids lourds et directement impacter par le dispositif écotaxe Écomouv' et leur proposer des modes d'actions coordonnés.

Le Premier ministre a déclaré aujourd'hui que « l'écotaxe était nécessaire ». L'OTRE lui répond qu'elle ne pourra l'être dans son dispositif et cadrage actuel. L'OTRE demande aussi solennellement au Premier ministre de prendre les mesures nécessaires afin que sa déclaration du 29 octobre soit suivie d'effet.

D'une part, un texte venant abroger l'arrêté du 2 octobre 2013 relatif à l'entrée en application de l'écotaxe au 1^{er} janvier 2014. D'autre part, en ordonnant au ministre délégué aux transports de prendre les mesures complémentaires pour que la suspension de la taxe soit strictement respectée, en arrêtant la phase d'enregistrement des véhicules poids lourds, ce qui n'est toujours pas le cas.

Contact presse : *Gilles MATHELIE-GUINLET, secrétaire général*
06 10 20 67 93
gilles.matheliequinlet@otre-direction.org